

Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / contact@collectif-haiti.fr

N°1017 — 8 juillet 2011

- Suspension du processus d'épuration de la police nationale dans un contexte troublé
- Un nouveau projet d'implantation industrielle sur des terres agricoles fertiles dans le Nord d'Haïti
- Produit d'assurance pour réduire l'impact des désastres sur les couches démunies
- Retour en Haïti d'une vingtaine d'étudiants-magistrats, après 10 mois de formation en France

>> Suspension du processus d'épuration de la police nationale dans un contexte troublé

Alors que des soupçons pèsent de plus en plus sur des policiers, hauts gradés et subalternes, dans des actes de violations de droits humains, le processus d'épuration de la Police nationale d'Haïti (PNH) subit actuellement « *un blocage, faute de moyens* », confie l'inspecteur général en chef de la police Fritz Jean.

Appuyée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'inspection générale de la PNH a la charge de conduire le processus de vérification et de certification, une enquête administrative devant aboutir à des recommandations.

« C'est un ensemble d'enquêteurs haïtiens et étrangers qui vérifient [les dossiers] du personnel de la police, depuis leur passage à l'école, les activités qu'ils mènent, les problèmes qu'ils ont rencontrés au sein de l'institution. Et s'il y en a qui sont reconnus coupables de violations de droits humains, c'est au ministre de la justice de trancher », souligne M. Fritz Jean.

L'inspecteur général de la PNH indique que les enquêteurs entendent relancer le processus en partant du département de l'Ouest, où plusieurs cas de tortures et d'exécutions extrajudiciaires ont été rapportés par des organismes de défense des droits humains depuis le début de cette année.

Dans un document rendu public le 21 juin, le réseau national de défense de droits humains (RNDDH) relate différents cas d'actes de

bastonnades et d'exécutions sommaires entre avril et juin 2011 (6 personnes décédées et une souffrant de traumatismes divers après des sévices) au sein des commissariats de police dans la zone métropolitaine de la capitale.

« Des personnes arrêtées et gardées à vue par des agents de la PNH sont maltraitées ou exécutées, particulièrement lors des interrogations réalisées en l'absence d'un avocat ou d'un témoin du choix de ces personnes », signale le monitoring réalisé par le RNDDH.

Le RNDDH tient à souligner que ces actes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants suivis d'exécutions ont été perpétrés dans l'enceinte même des commissariats, et par conséquent, avec la complicité des responsables de ces commissariats.

« Alors que la volonté de réforme de la police avait clairement été exprimée par les responsables politiques dans un contexte national de recherche de sécurité, il n'en va pas de même pour la réforme de la justice, car celle-ci doit s'attaquer aux fondements même de ce qui est archaïque et donc résiste aux changements », souligne une étude sur la reforme de la police conduite en 2008 par l'Institut Nord-Sud.

>> Un nouveau projet d'implantation industrielle sur des terres agricoles fertiles dans le Nord d'Haïti

Après l'implantation d'une zone franche, en 2003, sur des terres agricoles de Ouanaminthe dans le département du Nord-Est, un projet d'installation d'un parc industriel sur des terres fertiles à Caracol (Nord) a démarré depuis janvier 2011.

Mis en œuvre dans le cadre d'un "programme de remise en état de l'infrastructure économique de base" et financés par la banque interaméricaine de développement (BID), les travaux de construction de la clôture du terrain devant abriter ce parc ont été entrepris pendant les premiers mois de 2011.

La commune de Caracol, à 45 kilomètres de la ville frontalière Ouanaminthe compte environ 10 000 habitants. Les travaux font suite à la signature le 14 décembre 2010 d'un accord entre le gouvernement haïtien et le gouvernement des États-Unis, en partenariat avec la BID.

Cependant, ce n'est qu'au cours des travaux que les résidents de la localité, en particulier les occupants du terrain, ont pris connaissance de cette initiative.

« N'ayant pris contact avec aucun d'entre nous, les techniciens, une fois arrivés sur le terrain avec des engins lourds, ont rasé tout ce qu'ils ont trouvé sur leur passage », déplorent des planteurs qui s'apprêtaient à récolter ou qui venaient à peine de semer.

Ayant encore en mémoire l'histoire de la zone franche de Ouanaminthe, ils sont plusieurs parmi les résidents de la localité et des planteurs regroupés au sein de l'Association pour la défense des droits des travailleurs de Caracol (ADTC) à se soulever contre les autorités haïtiennes pour réclamer dédommagement, réparation et relocalisation.

Le projet en deux phases, qui, selon les initiateurs, devrait générer 20 000 emplois à court terme et 65 000 emplois à long terme dans le secteur de la sous-traitance, sera exécuté sur près de 250 hectares de terre.

La première phase, consacrée à la mise en place de certaines infrastructures, dont la clôture globale du terrain sera exécutée sur 75 hectares de terre, selon des documents officiels.

Selon le centre de facilitation des investissements (CFI), le gouvernement américain et la BID se sont engagés à investir 140 millions de dollars américains pour la production de l'électricité du parc industriel, la construction de près de 5 000 logements et la mise en place d'infrastructures manufacturières.

La firme sud coréenne Sae-A Trading Co. Ltd, qui s'installera dans le parc, projette, pour sa part, d'investir 78 millions de dollars américains.

En dépit des opportunités que les initiateurs du projet font miroiter, la crainte d'une atteinte à l'agriculture haïtienne et la dégradation de l'environnement, déjà fragilisé, paraît certaine, selon les habitants de Caracol.

>> Produit d'assurance pour réduire l'impact des désastres sur les couches démunies

Le quotidien "Le Nouvelliste" indique que l'organisme de microcrédit, Fonkoze, travaillant depuis 17 ans en Haïti, a lancé depuis le mois de janvier 2011, un produit d'assurance intitulé *Kore w* (littéralement "se soutenir soi-même"), qui s'adresse essentiellement à ses clients victimes des catastrophes naturelles.

Plus de 50 000 personnes, à peu près le nombre de clients de Fonkoze (qui dispose de 44 succursales dans le pays), bénéficient de cette police d'assurance qui détient un portefeuille de crédit de

crédit de plus de 7 millions de dollars US, soit plus de 300 millions gourdes.

Les clients victimes de catastrophes recevront une somme fixe de 5 000 gourdes (US 125.00), une fois établies les preuves de dommages de leur domicile et/ou de leurs actifs sociaux. En plus de ce versement, Fonkoze effacera la valeur du crédit accumulée par le client, grâce aux fonds versés par une de ses institutions partenaires.

>> Retour en Haïti d'une vingtaine d'étudiants-magistrats, après 10 mois de formation en France

Un cocktail de bienvenue a été organisé, le jeudi 30 juin 2011, à l'école de la magistrature d'Haïti pour accueillir vingt étudiants-magistrats et six formateurs, accueillis de septembre 2010 à juin 2011 à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux.

Après la première phase de dix mois en France, une deuxième de six mois (spécifique aux fonctions judiciaires haïtiennes et au droit positif haïtien) se déroulera en Haïti à partir du mois d'août 2011.

Les nouveaux magistrats, exclusivement recrutés sur concours conformément à la loi du 20 décembre 2007 relative à l'École de la magistrature, devront intégrer le système judiciaire haïtien à partir de janvier 2012.

L'objectif général de l'année de formation passée en France visait l'acquisition des capacités judiciaires fondamentales du métier de magistrat et des techniques spécialisées attachées aux différentes fonctions.

Les boursiers (3 femmes et 17 hommes), âgés de 25 à 44 ans, qui étaient avocats, policiers et licenciés en droit, ont suivi un enseignement théorique pendant cinq mois, en intégrant les groupes de direction d'études de l'école (2 auditeurs par groupe), suivi d'un stage de cinq mois au sein des juridictions françaises.

Les six formateurs ont, pour leur part, bénéficié de différentes séquences de formation de formateur et d'ingénierie pédagogique pendant deux mois. Ils ont, par ailleurs, mené un stage d'un mois, durant lequel ils ont appréhendé la mise en œuvre de la formation des auditeurs de justice durant leur stage dans les juridictions.

790 000 euros et 100 000 dollars américains ont été respectivement déboursés pour ce programme par le ministère français des affaires étrangères et européennes (MAEE) et le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).





